

**Amqui, le 5  
décembre 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 5 décembre 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire  
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1  
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2  
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier  
M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur du Service de l'urbanisme  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

**N° 2016-xxx**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_ à 20 h \_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance. Les autres questions et commentaires devront être traités à la période générale de questions à la fin de la séance du conseil.

Voir pages jointes.

## **CORRESPONDANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

Le greffier dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois de novembre 2016.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE**

N° 2016-xxx

### **Liste des comptes au 5 décembre 2016 – Approbation**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'approuver la liste des comptes au 5 décembre 2016, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de \_\_\_\_\_ cents (XXXXX \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Déclaration des intérêts pécuniaires des élus – Dépôt**

L'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que « tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté [...] et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie. » De plus, l'article 358 de cette même Loi précise qu'à « chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour. »

De ce fait, M Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, soit :

- M. Gaëtan Ruest, ing., maire
- Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
- M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
- Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
- M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

N° 2016-xxx

### **Nomination du vérificateur de la Ville d'Amqui – Mallette – Exercices financiers 2017**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que le groupe Mallette, bureau de comptables agréés d'Amqui, soit nommé vérificateur externe de la Ville d'Amqui pour l'exercice financier

2017. Cette nomination vise également la préparation du rapport financier annuel relatif à la participation de Natrel inc. aux ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Transport La Caravelle inc. – Participation financière de la Ville d'Amqui pour l'année 2017**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui confirme sa contribution pour la somme 22 072,71\$ \$ pour l'année 2017 pour le service de transport adapté et collectif La Caravelle inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Adoption du projet de Loi fédéral C-274 – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant qu'il est souhaitable que les transferts d'entreprises entre membres d'une même famille bénéficie des mêmes exemptions fiscales et du niveau de taxation inférieur que pour un transfert d'entreprise non apparentés;

Considérant que M. Guy Caron, député fédéral de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, propose le projet de loi C-274 qui vise cet objectif et qu'il demande l'appui de la Ville d'Amqui

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Gaétan Ruest à signer et transmettre une lettre au député fédéral mentionnant le support de la Ville à l'adoption du projet de Loi C-274.

**N° 2016-xxx      Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Versement de la contribution financière de la Ville d'Amqui pour l'année 2016**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser le versement de la contribution financière de la Ville d'Amqui à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia au montant de 10 000 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Règlement d'emprunt n° 805-16 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 942 373 \$ pour la réfection des rangs Saint-Paul, Saint-Guillaume et Saint-Joseph – Avis de motion**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_, conseiller(ère), voulant que lors d'une séance ultérieure le *Règlement portant le numéro 805-16 décrétant une dépense et un emprunt de 2 942 373 \$ pour la réfection des rangs Saint-Paul, Saint-Guillaume et Saint-Joseph* soit présenté pour adoption, avec dispense de lecture.

**N° 2016-xxx      Règlement n° 806-16 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2017 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_, conseiller(ère), voulant que lors d'une séance ultérieure le *Règlement portant le numéro 806-16 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2017* soit présenté pour adoption, avec dispense de lecture.

**N° 2016-xxx      Centre administratif de la MRC – Accord de principe entre la Ville et la MRC – Désignation du signataire**

Considérant    la demande de la MRC d'implanter un centre administratif sur le terrain essentiellement constitué du lot # 5 878 982, dans la zone 235 Cp;

Considérant    que l'émission d'un permis pour ledit projet nécessite la modification du règlement de zonage de la Ville d'Amqui;

Considérant    que la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia ont convenus à cet effet d'un accord de principe dont le contenu sera révélé publiquement le 15 décembre prochain, après l'acceptation dudit accord par le conseil de la MRC lors de sa séance du 14 décembre prochain;

Considérant    qu'il faut désigner un signataire de l'accord de principe pour la Ville d'Amqui

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing. et maire de la Ville d'Amqui, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ledit accord de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES**

**N° 2016-xxx      Nomination de Mme Sophie Lévesque au poste de greffière par intérim**

Considérant    que M. Frédéric Desjardins quittera ses fonctions de greffier et de directeur du Service de l'urbanisme de la Ville d'Amqui le 23 décembre 2016;

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que Mme Sophie Lévesque soit nommée au poste de greffière par intérim à compter du 23 décembre 2016;

d'accepter les termes de l'entente entre Mme Sophie Lévesque et la Ville d'Amqui concernant les conditions de travail et d'embauche;

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente.

## **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**N° 2016-xxx**

**Appel d'offres sur invitation – Services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre de la réfection des rangs Saint-Guillaume Saint-Paul et Saint-Joseph – Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise Englobe pour procéder à l'étude géotechnique visant à évaluer avec précision les coûts associés aux travaux de réfection des rangs Saint-Guillaume, Saint-Paul et Saint-Joseph prévus dans le cadre du volet AIRRL du programme de réhabilitation du réseau routier local.

Cette soumission est pour une somme de 11484,24 \$, taxes incluses, elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

la soumission produite par l'entreprise Englobe. ainsi que le cahier des charges pour cet appel d'offres fait foi de contrat entre les parties.

Autre soumission reçue :  
GHD : 15349,16 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**Appel d'offres sur invitation - Services professionnels pour étude géotechnique et caractérisation environnementale– Réfection du garage municipal et du service incendie – Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de la firme GHD pour les services professionnels pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale liées à la réfection du garage municipal

Cette soumission est pour une somme de 20350,58 \$, taxes incluses. Elle a obtenu le meilleur pointage final attribué par le comité de sélection aux deux soumissions analysés dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

Autre soumissionnaire :

Englobe

## URBANISME

### Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 est déposé au conseil municipal par M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur du Service de l'urbanisme.

#### **N° 2016-xxx** **Demande de dérogation mineure de Mme Marie-Pierre D'Anjou, lot 5 322 010 du Cadastre du Québec – Projet d'aménagement de terrain au 20-1 et 20-2, rue Étienne Levasseur**

Considérant que la demande vise à autoriser un projet d'aménagement de deux (2) stationnements qui ne respectent pas les normes prescrites au *Règlement de zonage n° 613-05*, soit l'aménagement de deux (2) stationnements qui empièteront d'environ quatre (4) mètres chacun en façade du bâtiment principal, malgré que la réglementation municipale ne permet pas la localisation de stationnement hors rue dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal;

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,

il est proposé par Mme \_\_\_\_\_  
appuyé par M. \_\_\_\_\_

et résolu unanimement de recommander au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure n° 2016-0524 de Mme Marie-Pier D'Anjou,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil par les personnes présentes sur cette demande.

#### **N° 2016-xxx** **Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 888 840 du Cadastre du Québec, situé au 648, route 195 Nord – Appui de la Ville d'Amqui à la demande de Mme Viviane Couturier et M. Sylvain Gagné à la CPTAQ**

Considérant que Mme Viviane Couturier et M. Sylvain Gagné désirent s'adresser à la CPTAQ afin d'obtenir une autorisation pour l'établissement d'une servitude de puisage d'eau sur le lot 4 888 840 du Cadastre du Québec, afin de régulariser la situation qui persiste depuis 2005, soit l'approvisionnement de la résidence situé sur le lot 4 888 837 par le puits situé sur la propriété voisine;

Considérant que le terrain constituant le lot 4 888 837 se retrouvent aujourd'hui à l'intérieur d'un ilot déstructuré de la zone agricole protégée telles qu'identifiées au plan de zonage par la zone résidentielle 53 Ha en référence à une autorisation à portée collective de la CPTAQ (dossier n° 359282 de la CPTAQ);

Considérant que le puits alimentant la résidence est situé sur le terrain voisin et ne bénéficie pas d'autorisation à des fins d'usage non agricoles;

Considérant que la demande consiste à régulariser une situation existante depuis plusieurs années, le puits étant existant depuis 1984, et conséquemment n'affectera pas davantage le potentiel agricole du lot;

Considérant que le projet apparait conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Amqui;

Considérant que conséquemment il apparait pertinent d'obtenir une autorisation pour l'établissement d'une servitude sur le lot 4 888 840 du Cadastre du Québec correspondant à une superficie de 618,2 mètres carrés tel qu'illustré sur le plan à l'échelle 1 : 1000 accompagnant la demande;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant à établir une servitude de puisage d'eau sur le lot 4 888 840 du Cadastre du Québec pour l'alimentation en eau potable de la résidence située au 648, route 195 Nord sur le lot 4 888 837 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Acceptation de la cession d'un droit d'usage aliénable pour régler un empiètement mineur – 10 rue Thomas Fréchette**

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser un empiètement d'une galerie de 1,83 mètre par 2,35 mètres sur la rue Thomas Fréchette en vue d'une transaction immobilière;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas représenter un risque pour le développement du secteur ou de la rue;

CONSIDÉRANT que la résolution du CCU numéro 93-2016 recommande au conseil d'accepter la demande;

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accorder la cession d'un droit d'usage aliénable pour régler l'empiétement d'approximativement 1,3 mètre par 2,35 mètres du perron de la résidence du 10 Rue Thomas Fréchette ( lot 3 414 975 ) dans l'emprise de la rue.

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme, à signer les documents relatifs à la présente cession de droit d'usage aliénable pour et au nom de la Ville d'Amqui, les frais étant à la charge du propriétaire de l'immeuble en question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Règlement n° 797-16 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 –  
Adoption du second projet de règlement**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage n° 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme en cours de modification;

Considérant que le conseil désire modifier son règlement de zonage de manière à insérer une zone résidentielle à même une partie de la zone industrielle 315 Ib située sur la rue des Forges ainsi qu'agrandir la zone 320 P à même une partie de la zone 235 Cp et y modifier certaines dispositions concernant les usages et l'affichage;

Considérant que le conseil municipal a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

En conséquence,

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que le *second projet de Règlement n° 797-16* soit adopté;

de soumettre le *second projet de Règlement n° 797-16* à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2016-xxx

**Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Confection de l'appel d'offres pour la caractérisation des eaux souterraines en 2017**

Il est proposé par M. \_\_\_\_\_  
appuyé par M. \_\_\_\_\_

de confier un mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de procéder à la confection de l'appel d'offres pour la caractérisation des eaux souterraines en amont des puits n° 1, 2 et 4 devant être réalisée en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## LOISIRS ET CULTURE

N° 2016-xxx

**Adoption d'une charte des droits des enfants Amquiens**

Considérant que le conseil municipal juge important de promouvoir les droits des enfants de manière à favoriser l'épanouissement de ces derniers

Il est proposé par M. \_\_\_\_\_  
appuyé par M. \_\_\_\_\_

d'adopter la Charte des droits des enfants amquiens

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

## REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2016-xxx

**Rencontre régulière de l'AQAIRS région Est-du-Québec le 15 décembre 2016 à Mont-Joli**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs publics, à participer à la rencontre régulière de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc. (l'AQAIRS) région Est-du-Québec qui se tiendra le 15 décembre 2016, à Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point

« Affaires nouvelles ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Voir pages jointes

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus souhaitant faire des commentaires sur différents sujets.

Voir pages jointes

N° 2016-xxx

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à \_\_\_\_\_ sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Gaëtan Ruest, ing.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Desjardins, urbaniste  
Greffier

---